

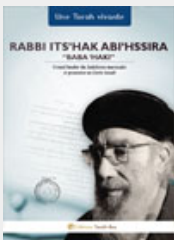


Traité Yoma

Michna 8 - Chapitre 8

חטאת ואשם ודאי מכפרין. מיתה ויום הכיפורים מכפרין עם
התשובה. התשובה מכפרת על עבירות קלות, ועל עשה
ועל לא תעשה; ועל החמורות היא תולה, עד שיבוא יום
הכיפורים ויכפר.

Le sacrifice expiatoire et le sacrifice que l'on apporte lorsqu'il est certain que l'on a commis une faute, procurent le pardon. La mort ou bien Yom Kippour procurent le pardon à condition qu'il y ait eu repentir. Le repentir procure le pardon pour les transgressions bénignes, à savoir celles des commandements positifs et celles des commandements négatifs. Quant aux fautes graves, le repentir suspend [la sanction] jusqu'à Yom Kippour qui, lui, procure le pardon.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions